PMRA APPROVED SH

GROUPE	2	HERBICIDE

HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF

PÂTE GRANULÉE (75 %)

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS CULTIVÉ ET LE MAÏS SUCRÉ SEULEMENT

N[o] D'HOMOLOGATION : 25116 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE AGRICOLE

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Nicosulfuron 75 %

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 133,6 g-1,336 kg
(4-40 pochettes hydrosolubles de 33,4 grammes chacune)

Ne pas vendre les pochettes hydrosolubles séparément.

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau**.**
- Pulvériser seulement lorsque le potentiel de la dérive est au minimum envers les endroits habités par des humains ou les endroits d'activité humaine tels que les maisons, les chalets, les écoles et les sentiers récréatifs. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, les équipements de pulvérisation et l'étalonnage du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :
INHALATION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, car le produit n'est probablement pas dangereux lorsqu'il est inhalé. Consulter un médecin ou un centre antipoison au besoin.

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact, rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau propre pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison au besoin.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact, rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

INGESTION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, car le produit n'est probablement pas dangereux lorsqu'il est ingéré. Consulter un médecin ou un centre antipoison au besoin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais ou de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Toujours bien refermer le contenant. Conserver les pochettes hydrosolubles dans leur contenant extérieur ou leur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'il s'agit d'un sac en mylar :
1. Rendre le sac inutilisable.

2. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contentant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se retrouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'y aller porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :
La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

(DFU Pamphlet)

GROUPE	2	HERBICIDE

HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF

PÂTE GRANULÉE (75 %)

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS CULTIVÉ ET LE MAÏS SUCRÉ SEULEMENT

N[o] D'HOMOLOGATION : 25116 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE AGRICOLE

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Nicosulfuron 75 %

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Ne pas vendre les pochettes hydrosolubles séparément.

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Pulvériser seulement lorsque le potentiel de la dérive est au minimum envers les endroits habités par des humains ou les endroits d'activité humaine tels que les maisons, les chalets, les écoles et les sentiers récréatifs. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, les équipements de pulvérisation et l'étalonnage du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :
INHALATION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, car le produit n'est probablement pas dangereux lorsqu'il est inhalé. Consulter un médecin ou un centre antipoison au besoin.

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact, rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau propre pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison au besoin.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact, rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

INGESTION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, car le produit n'est probablement pas dangereux lorsqu'il est ingéré. Consulter un médecin ou un centre antipoison au besoin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

IMPORTANT

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation. Garder à l'écart des engrais, des insecticides, des fongicides et des graines.

APPLIQUER l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Porter des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et lorsqu'on effectue des réparations.

Suivre attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le maïs.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF est une préparation sous forme de granules dispersables à mélanger avec de l'eau et à appliquer en postlevée sur le maïs cultivé dans l'est du Canada pour supprimer le chiendent

et les graminées annuelles. L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF est conditionné en pochettes hydrosolubles; chaque pochette permet de traiter 1 hectare.

Les pochettes renfermant l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF sont hydrosolubles. Ne pas mouiller les pochettes avant l'emploi. Ne pas manipuler les pochettes individuelles avec les mains mouillées ou les gants mouillés. S'assurer de bien refermer le contenant extérieur ou le sac barrière afin de protéger les pochettes non-utilisées.

MODE D'EMPLOI :
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

- L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles; les symptômes typiques apparaissent généralement au bout de 5 à 7 jours, mais peuvent ne devenir visibles que 2 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes.

- La chaleur et l'humidité intensifient l'action de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF, tandis qu'un temps frais ou/et sec peut la réduire ou la ralentir. Il est possible que les mauvaises herbes qui ont été endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

- L'efficacité de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application.

- L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF agit par contact foliaire, il n'assure pas la suppression résiduelle des graminées ou des mauvaises herbes à feuilles larges dont les graines peuvent germer après l'application. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal du maïs les recouvre complètement, empêchant l'herbicide de les atteindre.

- On risque d'obtenir de mauvais résultats ou d'endommager la culture si l'on applique l'herbicide sur des plantes éprouvées par :
    - un temps anormalement chaud ou froid
    - des conditions environnementales telles que la sécheresse, un sol saturé d'eau, la grêle ou le gel
    - la maladie ou les ravages occasionnés par des insectes ou des nématodes
    - un traitement herbicide préalable ou l'effet résiduel d'une application d'herbicide effectuée l'année précédente.
- Retarder l'application jusqu'à ce que les plantes, tant les mauvaises herbes que le maïs, se rétablissent et recommencent à croître. Si le maïs est endommagé par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF. Dans le cas où les plantes sont soumises à des conditions difficiles immédiatement après le traitement, la culture peut être endommagée et l'efficacité de l'herbicide réduite.

- S'assurer que la rampe de pulvérisation soit réglée à la bonne hauteur par rapport aux plants de maïs afin d'assurer une application précise et uniforme de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF et d'ÉVITER toute accumulation du produit dans les verticilles du maïs.

Lire « Utilisation à des fins spéciales » avant d'utiliser sur le maïs sucré ou le maïs de semence.

L'HERBICIDE ACCENT 75 DF UTILISÉ SEUL DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF doit être appliqué avec un adjuvant de pulvérisation recommandé ci-dessous :

Adjuvant de pulvérisation	Volume d'adjuvant / Volume de solution de pulvérisation	Taux (% v/v)
Agent tensio-actif non-ionique[1] plus 28% UAN[2]	2 L / 1000 L + 5 L / ha	0,2 5 L/ ha
Agent tensio-actif non-ionique[1] plus 28% UAN[3]	2 L / 1000 L + 12.5 L / 1000 L	0,2 1,25
Agent tensio-actif non-ionique[1]	2 L / 1000 L	0,2
Adapt *Concentré d'huile	10 L / 1 000 L	1,0
Merge[*]	5 L / 1 000 L	0,5
Sur-mix[md]	5 L / 1 000 L	0,5

[1] Agents tensio-actif non ionique recommandés : SIDEKICK[*], CITOWETT[*] PLUS, AGRAL[*] 90 ou AG-SURF[*].

[2] Les agents tensio-actifs non ionique peuvent être appliqués avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha pour obtenir une meilleure performance sur certaines mauvaises herbes.

[3]1,25% v/v de UAN dois être inclus avec les mélanges en réservoir contenant l 'herbicide Distinct[*].

TAUX ET PÉRIODES D'APPLICATION
Appliquer une pochette hydrosoluble de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF par hectare, avec un agent tensio-actif recommandé, en le pulvérisant à la volée sur le maïs et les mauvaises herbes aux stades indiqués ci-dessous :

CULTURE OU MAUVAISE HERBE	**STADE DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION**
Maïs	1re-8e feuille (6 collerettes visibles) Voir le schéma ci-dessous.
Graminées annuelles nuisibles	1re-6e feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à deux feuilles)
Chiendent	3e-6e feuille (10-20 cm de haut - feuille étendue)

STADES DE CROISSANCE DU MAÏS

[Diagram of 8-leaf corn plant]

Appliquer L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF sur le maïs à compter de l'apparition de la 1re feuille jusqu'au stade de la 8e feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille. On considère qu'une feuille est complètement développée lorsque la feuille suivante apparaît dans le verticille du maïs.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC UNE POCHETTE HYDROSOLUBLE D'HERBICIDE PAR HECTARE :

Pied-de-coq
Panic d'automne
Sétaire verte
Panic capillaire
Chiendent [1]
Sétaire glauque*

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles sont plus sensibles à l'herbicide lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

Recommandations relatives à certaines mauvaises herbes :

[1] Chiendent - Appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF en postlevée avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la majorité des pousses de chiendent croissent activement et se trouvent entre les stades de la 3[e] à la 6[e] feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue). Les graminées annuelles qui ne sont pas sorties de terre lors de l'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF sur le chiendent ne seront pas supprimées.

* Afin de supprimer la Sétaire glauque, appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF en postlevée avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha avec un agent tensio-actif non-ionique recommandé OU appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF avec Merge[*]. Note: Si un agent tensio-actif non-ionique recommandé n'est pas utilisé avec l'UAN ou Merge n'est pas utilisé tel qu'indiqué ci-haut, on obtiendra seulement la répression du Sétaire glauque.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF – EST DU CANADA SEULEMENT

NOTE : Certaines mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application des MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

NOTE : On peut observer une certaine réduction du degré de répression de la Sétaire glauque avec ces mélanges en réservoir.

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF + L'Herbicide DISTINCT[*] (Vendu sous le nom de ACCENT[md] TOTAL™ Mélange en Réservoir)

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide DISTINCT[*] pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF et 285 g/ha de L'Herbicide DISTINCT[*] avec un agent tensio-actif non ionique à 0,25 % v/v et du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) à 1,25 % v/v.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide DISTINCT[*]. Se référer à la section «L'HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide DISTINCT[*] pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF + l'Herbicide DISTINCT[*] doit être appliqué du stade de la 2[e] feuille à celui de la 8[e] feuille du maïs.

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF + l'Herbicide PEAK[*] 75WG + l'Herbicide BANVEL[*] II ou l'Herbicide BANVEL* DRY (Vendu sous le nom de ACCENT® 1-PASS™ Mélange en Réservoir)

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide PEAK[*] 75WG et avec l'Herbicide BANVEL[*] II ou l'Herbicide BANVEL* DRY pour la suppression en un seul passage des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges. Voir le tableau ci-dessous pour connaître les espèces supprimées et le stade de croissance au moment de l'application. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF et 13,3 g/ha de l'Herbicide PEAK[*] 75WG et 0,3 L/ha de l'Herbicide BANVEL[*] II ou 0,2 kg/ha de l'Herbicide BANVEL* DRY avec un agent tensio-actif non-ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L).

Pour supprimer la Morelle noire de l'Est (à compter du stade de cotylédon jusqu'au stade de la 6[e] feuille), ajouter de l'Herbicide AATREX[*] NINE-0[*] (Atrazine) au taux de 556 g / ha dans le mélange en réservoir. Ne pas couper la culture pour fourrage. Ne pas appliquer plus qu'une fois par saison.

Se référer à la section « L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer aux étiquettes de l'Herbicide PEAK[*] 75WG, l'Herbicide BANVEL[*] II, l'Herbicide BANVEL* DRY, et l'Herbicide AATREX[*] NINE-0[*] pour obtenir plus de détails sur l'application, les précautions à prendre, et les directives pour la rotation des cultures.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF + l'Herbicide PEAK[*] 75WG + l'Herbicide BANVEL[*] II ou l'Herbicide BANVEL* DRY peut être appliqué entre les stades de 2 et de 7 feuilles du maïs.

Mauvaise herbe	**Stade de croissance au moment de l'application**
Renouée liseron*	1-6 feuilles
Renouée persicaire	1-4 feuilles
Chénopode blanc (y compris les biotypes tolérants aux triazines)	1-6 feuilles
Moutarde sauvage	2-12 feuilles, avant la floraison
Amarante à racine rouge (y compris les biotypes tolérants aux triazines)	1-6 feuilles
Petite herbe à poux	1-8 feuilles
Abutilon*	1-6 feuilles
Sétaire verte*	1-6 feuilles
Sétaire glauque*	1-6 feuilles
Pied-de-coq	1-6 feuilles

*répression partielle seulement

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF + L'Herbicide MARKSMAN[*]

L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide MARKSMAN[*] pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF et 2,5 L/ha de l'Herbicide MARKSMAN[*] avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 5[e] feuille.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF utilisé seul est efficace, plus l'abutilon (plus sensible lorsqu'il est petit et en pleine croissance), la petite herbe à poux et chénopode blanc. Se référer à la section « L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et

les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide MARKSMAN* pour obtenir plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF + l'Herbicide MARKSMAN* ne doit pas être appliqué après le stade de la 5e feuille du maïs

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF + L'Herbicide BANVEL II*

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide BANVEL II * pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF et 600 mL/ha de l'Herbicide BANVEL II * avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 6e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de hauteur – feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l 'Herbicide ACCENT^md 75 DF utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l 'Herbicide BANVEL II *. Se référer à la section « L 'HERBICIDE ACCENT^md 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l 'Herbicide BANVEL II * pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF + l'Herbicide BANVEL II * ne doit pas être appliqué après le stade de la 6e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de hauteur-feuille étendue) du maïs.

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF + L'Herbicide PARDNER*

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide PARDNER* pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF et 1,0 L/ha de l'Herbicide PARDNER* avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs du stade de la 4e feuille au stade de la 8e feuille (2-6 collerettes visibles).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles L'Herbicide ACCENT^md 75 DF utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de L'Herbicide PARDNER*. Se référer à la section « L'HERBICIDE ACCENT^md 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide PARDNER* pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF + l'Herbicide PARDNER* ne doit pas être appliqué avant le stade de la 4e feuille (2 collerettes visibles) ni après le stade de la 8e feuille (6 collerettes visibles) du maïs.

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF + L'Herbicide CALLISTO* 480 SC

L'Herbicide ACCENT^md 75 DF peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide CALLISTO* 480 SC pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide ACCENT^md 75 DF et 0,21 L/ha de l'Herbicide CALLISTO* 480 SC * avec l'agent tensio-actif non ionique AGRAL* 90 à raison de 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs à compter du stade de la 3e feuille jusqu'au stade de la 8e feuille du maïs et jusqu'au stade de la 8e feuille pour les mauvaises herbes à feuille large.

Pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuille large, ajouter de l'Herbicide AATREX* Liquide 480 à raison de 0,58 L/ha dans le mélange en réservoir

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette pour l'Herbicide ACCENT 75 DF utilisé seul ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide CALLISTO* 480 SC. Se référer à la section « L'Herbicide ACCENT**md** 75 DF UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide CALLISTO* 480 SC pour obtenir plus de détails sur les mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application, les directives pour la rotation des cultures et les précautions à prendre. Le cas échéant, se référer à l'étiquette de l'herbicide AATREX* Liquide 480 pour obtenir plus de détails sur l'application, les précautions à prendre, et les directives pour la rotation des cultures.

AVIS À L'UTILISATEUR : **LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que La Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérées. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir La Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

MAÏS SUCRÉ : EN VENTE POUR UTILISATION SUR TOUTES LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS, AUX VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ ÉNUMÉRÉES SUR CETTE ÉTIQUETTE

La tolérance des variétés de maïs sucré aux herbicides, y compris l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF, peut varier. La tolérance de certaines variétés de maïs sucré énumérées sur cette étiquette à été confirmée quand l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF est utilisé selon le mode d'emploi. Étant donné que toutes les variétés de maïs sucré n'ont pas étés vérifiées pour la tolérance envers l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF, le premier usage de l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF devrait se faire sur une petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance des variétés spécifiques de maïs sucré envers l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF.

Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, appliquer l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque le maïs sucré se trouve entre les stades de la 1re à la 6^{e} feuille (4 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Ne pas récolter le maïs sucré dans les 40 jours suivant l'application.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

LA TOLÉRANCE DES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS A ÉTÉ ÉVALUÉE ET ACCEPTÉE LORSQUE L'HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF EST UTILISÉ SELON LE MODE D'EMPLOI

Bonus BT GSS 7831 CNS 710 Krispy King GH 2690
Calico Belle Elite FTF 222 FTF 243 FTF 246
Crisp-N-Sweet 710R *Legacy* *Marvel* *GG445* *GSS 9299*
Trinity *Honey Select* *Candy Corner* *Sensor*
GG 214

Ne PAS appliquer sur la variété Delmonte 2038 car cela risque d'endommager excessivement ou de détruire complètement la culture.

MAÏS SUCRÉ DANS L'OUEST DU CANADA :

Krispy King, Jubilee et Jubilee Supersweet

LIGNÉES AUTOFÉCONDÉES DE MAÏS DE SEMENCE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque les lignées autofécondées de maïs de semence se trouvent entre les stades de la 1[re] à la 8[e] feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

NOTE : Les lignées autofécondées de maïs de semence n'ont pas toutes été testées; l'utilisation de, l'herbicide ACCENT 75 DF doit être approuver par la compagnie de mais de semence et se conformer à ses directives.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année. Éviter toute application excessive.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et les précautions d'emploi.

CENCHRUS À ÉPINES LONGUES

Pour supprimer le Cenchrus à épines longues, appliquer L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque le maïs cultivé se trouve au stade de la 1[e] à la 8[e] feuille (6 collerettes visibles) et le Cenchrus à épines longues est au stade de la 3[e] à la 5[e] feuille. Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Ne pas récolter le maïs dans les 30 jours suivant l'application.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de L'Herbicide ACCENT[md] 75 DF ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

MAÏS CULTIVÉ DANS L'OUEST DU CANADA - MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (CITOWETT[*] PLUS, AGRAL[*] 90 OU AG-SURF[*]) lorsque le maïs se trouve entre les stades de la 1[re] à la 8[e] feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées :

MAUVAISE HERBE	STADE DE CROISSANCE
Pied-de-coq	1[re]-6[e] feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à 2 feuilles
Panic d'automne	1[re]-6[e] feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à 2 feuilles
Sétaire verte	1[re]-6[e] feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à 2 feuilles
Panic capillaire	1[re]-6[e] feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à 2 feuilles
Chiendent	3[e]-6[e] feuille (10-20 cm de haut - feuille étendue)
Folle avoine	3[e]-6[e] feuille
Sétaire glauque*	1[re]-6[e] feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à 2 feuilles

* Répression seulement. La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (en termes de population ou de vigueur) par comparaison à une zone non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles sont plus sensibles à l'herbicide lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

Le maïs et les céréales de printemps (incluant le blé et l'orge) peuvent être cultivées l'année suivant l'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF. En ce qui concerne toutes les autres cultures, on recommande de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. NE PAS planter de betterave à sucre avant que le test d'activité biologique n'indique qu'on peut le faire sans risques.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF – OUEST DU CANADA SEULEMENT

L'herbicide ACCENT[md] 75 DF + l'herbicide BANVEL[*] II

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'herbicide ACCENT[md] 75 DF utilisé seul est efficace ainsi que plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'herbicide ACCENT[md] 75 DF et 600 mL/ha (288g m.a./ha) de l'herbicide BANVEL[*] II et appliquer en postlevée par voie terrestre seulement. Ce mélange doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique tel que Agral[*], Agsurf[*], ou Citowett[*] Plus à une concentration de 0,2 % v/v (2 L/1000 L).

Appliquer sur les mauvaises herbes jusqu'au stade de croissance de 6 feuilles.

Ne pas appliquer ce mélange en réservoir à moins de 30 jours avant la récolte.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE ACCENT 75 DF - DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

L'herbicide ACCENT[md] 75 DF + l'herbicide Pardner[*]

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de L'herbicide ACCENT[md] 75 DF ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Pardner[*] . Mélanger en réservoir 33,4 g/ha (25 g m.a/ha) de l'herbicide ACCENT[md] 75 DF et 1L/ha de l'herbicide Pardner[*] (280 g m.a./ha) et appliquer en postlevée par voie terrestre seulement. Ce mélange doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique tel que Agral[*] 90, Agsurf[*], ou Citowett[*] Plus à une concentration de 0,2 % v/v (2 L/1000 L).

Appliquer sur les mauvaises herbes quand le maïs est entre les stades de la 4[e] à la 8[e] feuilles (2 à 6 collerettes visibles)

Ne pas récolter le maïs dans les 30 jours suivant l'application.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.

3. Ajouter la quantité requise de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF à l'eau du réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. Laisser l'agitateur marcher à la vitesse maximale jusqu'à ce que les pochettes hydrosolubles soient complètement dissoutes et le produit totalement dispersé dans l'eau. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois l'herbicide ACCENT[md] 75 DF bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée de l'herbicide destiné au mélange en réservoir (le cas échéant) dans le réservoir du pulvérisateur, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur.
5. Une fois tous les produits bien mélangés et en suspension, ajouter un adjuvant de pulvérisation recommandé (se référer à la section de l'étiquette intitulée «**Adjuvants de pulvérisation**» pour plus de détails).
6. Selon le cas, ajouter 28% d'engrais liquide à base de nitrate d'ammonium et d'urée.
7. Ajouter le reste de l'eau nécessaire à la préparation.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'herbicide ACCENT[md] 75 DF varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). Utiliser une pression de pulvérisation de 175 à 275 kPa. On recommande de se servir de buses à jet plat en éventail. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins. Utiliser la préparation de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'herbicide ACCENT[md] 75 DF se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer plus de solution que l'on peut utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

NOTE : Ne pas mélanger les pochettes hydrosolubles avec des engrais liquides, des substances contenant du bore ou dégageant du chlore libre. Le mélange des pochettes hydrosolubles avec ces composés entraînera la formation d'une substance insoluble dans le réservoir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :
Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF.

1. Vider le réservoir. Rincer parfaitement au jet l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins 5 minutes.

2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.

4. Répéter l'étape 2.

5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.

6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles à l'eau claire pendant 5 minutes.

ATTENTION : NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

UTILISATION D'INSECTICIDES

Pour protéger les cultures au maximum, appliquer l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF uniquement sur le maïs qui n'a PAS été traité avec un insecticide organophosphoré de sol hautement systémique, tels COUNTER[*], CYGARD[*], THIMET[*] ou DI-SYSTON[*]. L'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF sur du maïs préalablement traité avec l'insecticide DYFONATE[*] peut entraîner un jaunissement temporaire des feuilles de maïs et/ou un arrêt temporaire de croissance. L'application de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF sur du maïs préalablement traité avec FORCE[*] (pyréthroïde) ou FURADAN[*] (carbamate) assurera un maximum de protection à la culture.

NE PAS mélanger l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF en réservoir avec un insecticide organophosphoré. NE PAS appliquer un insecticide organophosphoré foliaire moins de sept jours avant ou après la pulvérisation de l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF.

REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES

L'herbicide ACCENT[md] 75 DF se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain démontrent que l'on peut procéder aux cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du maïs traité avec l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF.

CULTURE	INTERVALLE ENTRE LES CULTURES
Blé d'automne	4 mois
Orge de printemps,	10 mois
canola, soya	
haricots blancs, trèfle rouge,	
sorgho,	
Maïs cultivé	
luzerne	

Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Un test d'activité biologique consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'Herbicide ACCENT[md] 75 DF pour planter les cultures du test d'activité biologique. On doit tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de

terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer une couche et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement employées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des cultures, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF et dans les zones non traitées :

aspect général de la culture - enracinement - taux de croissance - couleur et vigueur - rendement

Poursuivre ses observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient des résidus de l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF, continuer à cultiver seulement les variétés énumérées sur l'étiquette et ne pas entreprendre d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les cultures susceptibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :
Ne pas appliquer l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (ruisseaux, étangs, marais, eaux d'irrigation) ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter, sous peine d'endommager la culture, de faire les applications de façon qu'elles se chevauchent; il faut également éviter de démarrer, d'arrêter, de ralentir ou de tourner pendant que le pulvérisateur fonctionne.

Éviter la pulvérisation hors cible du produit ou sa dérive sur les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, les ruisseaux, les zones de végétation sur le bord des étendues d'eau, les terres boisées et les brise-vents. Laisser une zone tampon de 22 mètres entre la dernière largeur traitée et les étendues d'eau ou les marais. Laisser une zone tampon de 5 mètres entre la dernière largeur traitée et les habitats terrestres indiqués ci-dessus.

L'herbicide ACCENT^{md} 75 DF ne doit pas être appliqué dans les 30 jours précédant la récolte.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plantes traitées pour le foin, car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION DES RÉSISTANCES:
Gestion de la résistance à l'Herbicide ACCENT^{md} 75 DF, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ACCENT^{md} 75 DF et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ACCENT[md] 75 DF ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1-800-667-3925.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais ou de la nourriture pour les humains et les animaux.. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Toujours bien refermer le contenant. Conserver les pochettes hydrosolubles dans leur contenant extérieur ou leur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'il s'agit d'un sac en mylar :
1. Rendre le sac inutilisable.

2. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contentant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se retrouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'y aller porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR
La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont de Nemours dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

[Water Soluble Bag Label]

HERBICIDE ACCENT[md] 75 DF

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SE RÉFÉRER AU MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR DES INDICATIONS COMPLÈTES SUR LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

GARANTIE : Nicosulfuron 75 %

PÂTE GRANULÉE

CONTENU NET : 33,4 grammes

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX